

RÉPUBLIQUE de GUINÉE

Travail - Justice - Solidarité

Ministère de l'Economie et des Finances

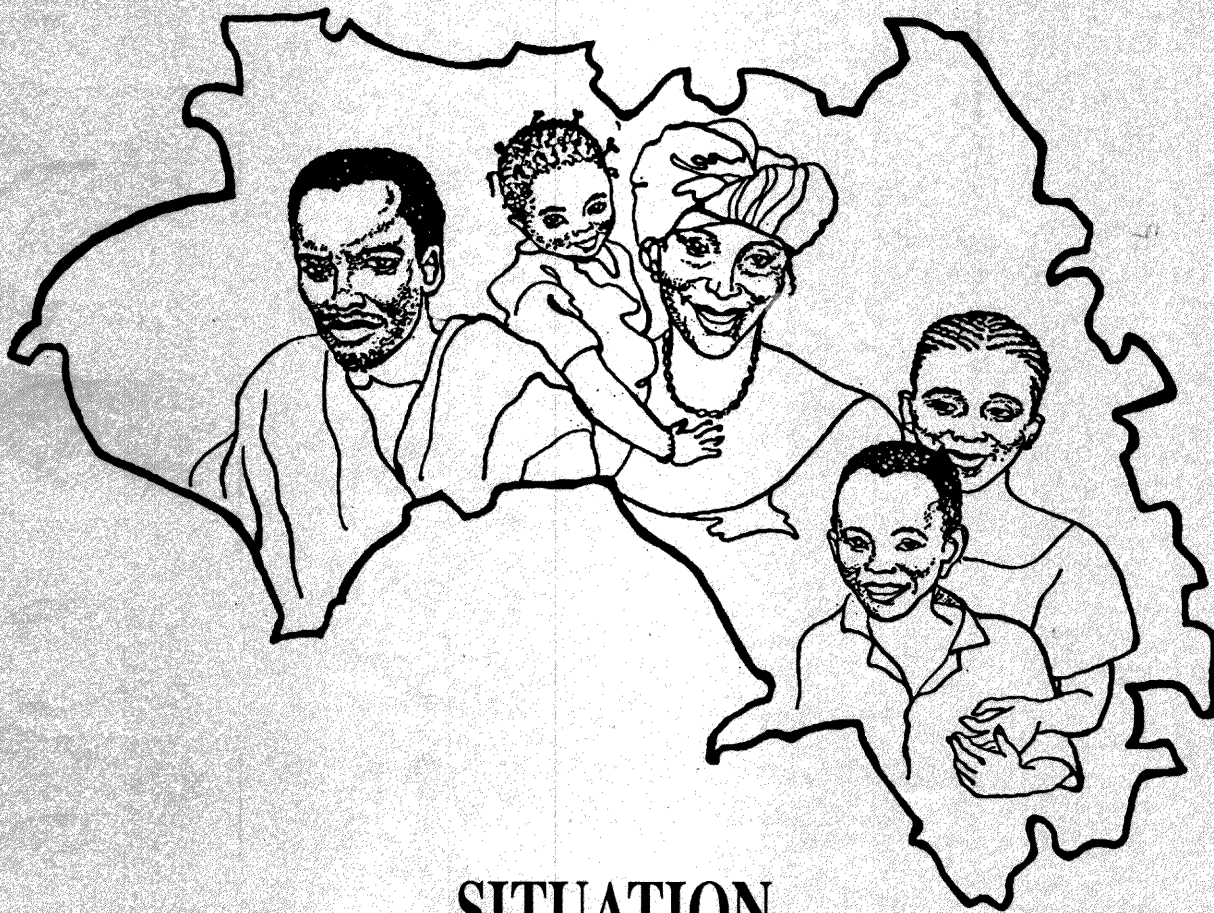
Secrétariat d'Etat au Plan

Direction Nationale de la Statistique

Bureau National du Recensement

**Recensement Général
de la Population
et de l'Habitation de 1996**

(Décret D/95 / 210 PRG / SGG du 26 Juillet 1995)



**SITUATION
DES ENFANTS EN GUINÉE**

Projet GUI / 94 / PO2 - FNUAP - Gouvernement

Conakry, 2000

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail - Justice - Solidarité

**Ministère du Plan et de
la Coopération**

**Fonds des Nations Unies
pour la Population**

**Direction Nationale de la Statistique
Bureau National du Recensement**

Projet Gui/94/P02

**RECENSEMENT GENERAL DE LA POPULATION ET
DE L'HABITATION DE 1996**
(Décret D/95/210 PRG/SGG du 26 Juillet 1995)

SITUATION DES ENFANTS EN GUINEE

Marie-Anne DOUALAMOU
Chef service Etat Civil et Statistiques Sociales
BNR/DNS /SEP

Conakry, 2000

TABLE DES MATIERES

AVANT PROPOS.....	4
INTRODUCTION.....	5
CHAPITRE I : CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, CULTUREL ET POLITIQUE	7
1.1. Rôle social, économique et culturel et place de l'enfant en Guinée	7
1.2. Contexte politique.....	8
1.3. Politique gouvernementale et des ONG et associations en faveur des enfants	14
1.4. La délinquance juvénile.....	16
CHAPITRE II : CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS.....	18
2.1. Importance numérique, effectifs globaux	18
2.2. Structure par âge et sexe	19
2.3. Les groupes d'âges fonctionnels.....	20
2.3.1. Population vaccinale (0-5 ans)	20
2.3.2. Population préscolaire (0-6 ans).....	21
2.3.3. Population en âge scolaire au niveau primaire (7-12 ans).....	22
2.3.4. Population en âge scolaire au niveau secondaire (13-16 ans).....	23
2.3.5. Adolescents (12-18 ans)	24
CHAPITRE III : EDUCATION DES ENFANTS	26
3.1. Alphabétisation chez les enfants.....	26
3.2. Fréquentation scolaire des enfants	27
3.3. Niveau d'instruction des enfants non élèves.....	29
CHAPITRE IV : CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DE LA POPULATION DE 6-18 ANS	31
4.1. Volume de la population active et non active.....	31
4.2. Caractéristiques de la population d'enfants occupés	33
CHAPITRE V : FECONDITE DES ADOLESCENTES.....	37
5.1. Fécondité des adolescentes	37
5.2. Age des filles mères.....	38
5.3. Importance des filles mères selon l'âge, la région et le milieu de résidence.....	39
CONCLUSION	41
BIBLIOGRAPHIE	42
ANNEXES	43

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 2.1 : Répartition de la population totale et celle des enfants de 0-18 ans par sexe selon la région et le milieu de résidence	11
Tableau 2.2 : Proportion de la population des 0-18 ans selon l'âge par milieu de résidence ..	11
Tableau 2.3 : Proportion de la population vaccinale (0-5 ans).....	11
Tableau 2.4 : Proportion de la population d'âge préscolaire (0- 6 ans).....	11
Tableau 2.5 : Proportion de la population au niveau primaire (7-12 ans).....	12
Tableau 2.6 : Proportion de la population au niveau secondaire (13-16 ans)	12
Tableau 2.7 : Proportion de la population des adolescents (12-18 ans).....	12
Tableau 3.1 : Taux d'analphabétisme des enfants de 10-18 ans par âge et sexe	12

Tableau 3.2 : Répartition (%) des élèves selon le cycle d'études et le sexe, par milieu de résidence	12
Tableau 3.3 : Taux de scolarisation des élèves de 7-18 ans selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence	12
Tableau 3.4 : Proportion des enfants non-élèves ayant atteint des niveaux spécifiques par rapport à la population des 10-18 ans selon le sexe et le secteur de résidence	12
Tableau 4.1 : Répartition des enfants 6-18 ans selon la situation par rapport à l'activité, le sexe et le milieu d'habitat.....	12
Tableau 4.2 : Taux d'activité des enfants 6-18 ans selon le groupe d'âge, la situation par rapport à l'activité, le sexe et le milieu d'habitat	12
Tableau 4.3 : Répartition (%) des enfants 6-18 ans actifs occupés selon le sexe, activité exercée	12
Tableau 4.4 : Répartition des enfants de 6-18 ans actifs selon la situation dans l'activité économique, le sexe et le milieu d'habitat	12
Tableau 5.1 : Répartition des filles mères par région selon le milieu d'habitat	12
Tableau 5.2 : Répartition des filles mères et de la population féminine totale âgée de 12 – 18 ans selon l'âge selon l'âge et le milieu de résidence	12
Tableau 5.3 : Répartition des filles mères selon la région et le milieu d'habitat	12

LISTE DES GRAPHIQUES

Graphique 2.1 : Pyramide des enfants 0-18 ans	20
Graphique 5.1 : Evolution de la proportion des filles mères selon de l'âge et le milieu d'habitat	39

SIGLES

AGFRRIS :	Association Guinéenne pour la réinsertion sociale des personnes handicapées
BNR :	Bureau National du Recensement
CNO :	Centre National d'Orthopédie
CNSS :	Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CONEBAT :	Commission Nationale de l'Education de Base pour Tous
CPTZFE :	Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la santé de la Mère et de l'Enfant
DNEE :	Direction Nationale de l'Education Elémentaire
DNPPS :	Direction Nationale de la Promotion et de la Protection Sociale
EDS II :	Enquête Démographique et de santé
MASPF :	Ministère de la Santé et des Affaires Sociales
MEPU et FP :	Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire et de la Formation Professionnelle
MGF :	Mutilation Génitale Féminine
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
PAS :	Programme d'Ajustement Structurel
PEV/SSP/ME :	Programme Elargi de Vaccination Intégré aux Soins de Santé Primaire avec Fourniture de Médicaments Essentiels
PNA :	Plan National d'Action
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
TRO :	Thérapie par Réhydratation Orale
UNICEF :	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

AVANT PROPOS

Le deuxième Recensement Général de la Population et de l'Habitation (RGPH) a été réalisé du 1^{er} au 15 Décembre 1996 sur l'ensemble du territoire national grâce à l'appui financier du FNUAP, de l'USAID, de l'UNICEF, de la Banque Mondiale, de l'ACDI, du PNUD et du Gouvernement Guinéen.

Au cours des différentes étapes de l'exécution de cette importante opération, la Direction Nationale de la Statistique (DNS) a bénéficié de l'appui technique du Bureau Régional du FNUAP basé à Dakar, et de l'Institut de Formation et de Recherches Démographiques (IFORD) de Yaoundé.

Les résultats définitifs du RGPH de 1996 ont été publiés par arrêté du Ministre du Plan et de la Coopération, Président du Conseil National de la Statistique, en date du 15 mars 2000. Ils fournissent les effectifs globaux de la population résidente par sexe et selon les Unités Administratives (Régions, Préfectures et Sous-Préfectures) et le Milieu de Résidence.

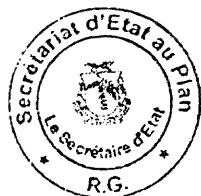
La présente publication, composée de 15 volumes fournit d'amples informations sur les principales caractéristiques socio-démographiques et économiques de la population guinéenne en 1996. Il s'agit des rapports suivants :

- Evaluation de la qualité des données ;
- Etat de la population ;
- Caractéristiques d'éducation ;
- Caractéristiques économiques ;
- Etat matrimonial et nuptialité ;
- Fécondité ;
- Mortalité ;
- Migrations en Guinée ;
- Caractéristiques des ménages ;
- Caractéristiques de l'habitation ;
- Situation des enfants en Guinée ;
- Femme guinéenne en 1996 ;
- Handicapés ;
- Situation socio-économique des personnes âgées ;
- Perspectives démographiques.

Par rapport au premier Recensement Général de la Population et de l'Habitation de 1983, de nouveaux sujets concernant les personnes handicapées, les personnes du troisième âge, la situation des enfants et des femmes ont été développés à la demande des utilisateurs.

L'exploitation des données du RGPH-96 a également permis de réactualiser la base de sondage issue du Recensement de 1983 et de mettre sur pied un fichier des localités.

Je remercie les autorités administratives à tous les niveaux et l'ensemble de la population guinéenne pour leur bonne collaboration durant la collecte des données. Je voudrais également au nom du Gouvernement, marquer toute mon appréciation au FNUAP et aux autres partenaires au développement impliqués dans cet important projet (USAID, UNICEF, Banque Mondiale, ACDI et PNUD) pour leur assistance financière et technique.



El Hadj Oumar KOUYATÉ
Secrétaire d'Etat au Plan

INTRODUCTION

La "situation des enfants en Guinée " est l'un des thèmes "opérationnels" retenu pour l'analyse du Recensement de la population de 1996. Deux raisons essentielles justifient le choix de ce thème. La première concerne la place et le rôle de l'enfant au sein de la famille et dans la société guinéenne dont l'évolution est liée à celui du contexte socioculturel et socio-économique national : effritement des structures traditionnelles, relâchement des valeurs sociales, morales et religieuses, exode rural, crise économique généralisée, structures de protection des enfants insuffisantes quantitativement et qualitativement. La seconde se trouve dans la volonté du Gouvernement de mettre en œuvre des politiques et programmes en faveur de la survie, du développement, de la protection et de la participation des enfants dans les activités les concernant.

Pour tenir compte de la situation socio-économique préoccupante des jeunes en âge de scolarisation d'une part, de la faible disponibilité des infrastructures scolaires, sanitaires et sociales dans le pays d'autre part, la notion d'"**enfant**" recouvre ici les deux premières périodes de la vie, périodes où la vulnérabilité de l'être humain est certainement la plus grande : l'**enfance** proprement dite et l'**adolescence**. En effet au cours de cette période de la vie, à cause de sa vulnérabilité, l'enfant a besoin de jouir d'une bonne prise en charge par la famille et la société pour sa protection, son éducation, sa formation et son épanouissement social à l'âge adulte.

Dans le contexte Guinéen, officiellement la population infantile est formée de personnes âgées de moins de 18 ans. Le code pénal, dans les articles 56 à 64, fixe la majorité à 18 ans. Toutes personnes ayant atteint cet âge est responsable de ses actes et est libre de prendre ses propres décisions. Le code civil, de son côté, accorde cette majorité à 21 ans. Personne n'a le droit de contracter une affaire pour quelque raison que ce soit avec un enfant de moins de 21 ans. Le code civil rend responsable toute personne qui transgresse la loi. La Guinée adhère aux traités internationaux concernant les droits des enfants.

A partir des données du recensement de 1996, il est possible de rendre compte, à l'aide d'indicateurs statistiques appropriés, de la situation démographique et socio-économique des enfants. Certains de ces indicateurs pourront servir d'outils d'évaluation des programmes

sociaux et de population mis en œuvre dans le pays ; d'autres d'outils d'évaluation des problèmes existants dans les domaines social et économique, voir politique.

Les variables fondamentales de l'étude sont le sexe et l'âge. L'importance du sexe vient du rôle social de l'enfant qui diffère selon le sexe dans le milieu traditionnel africain. L'âge détermine non seulement la sous-population à considérer dans le présent rapport (population âgée de 0 à 18 ans), mais aussi les différents groupes spécifiques à étudier séparément : les nourrissons, la population vaccinale, la population d'âge préscolaire, la population d'âge scolaire, les adolescents, etc. Ces différentes catégories de population ont des besoins (santé, nutrition, scolarisation et autres soins vitaux) que la famille et la société doivent satisfaire. Pour cela, il est bon de faire une analyse détaillée de la répartition par sexe et par âge des enfants, en fonction des caractéristiques sociales et économiques des parents ou du chef de ménage et de la localisation géographique.

Ce rapport sera donc utile pour l'élaboration, la mise en œuvre des programmes en faveur des enfants. Sans répondre à toutes les questions que suscite la situation des enfants en Guinée, il apporte un éclairage intéressant sur des aspects essentiels de la vie des enfants concernant leur structure par sexe et âge, l'éducation, l'activité économique, la fécondité des filles, etc.

Chapitre 1

CONTEXTE SOCIO-ECONOMIQUE, CULTUREL ET POLITIQUE

1.1. ROLE SOCIAL, ECONOMIQUE ET CULTUREL ET PLACE DE L'ENFANT EN MILIEU GUINEEN

Dans la tradition guinéenne, l'enfant est au centre des relations sociales. Il suffit, pour s'en convaincre, de voir la désolation d'un couple qui ne peut procréer, l'intérêt accordé aux fétiches et autres pratiques censées favoriser la fertilité, l'importance accordée par la famille à l'éducation et les dépenses onéreuses qui accompagnent certaines étapes du parcours social de l'enfant (baptême, inscription à l'école coranique, initiation).

Le fait d'avoir un grand nombre d'enfants procurait traditionnellement aux parents considération, respect, sécurité relative et espoir pour les vieux jours. Dans les sociétés traditionnelles, l'enfant est choyé, pris en charge, nourri, initié aux activités économiques et sociales (participation aux travaux champêtres : défrichage, labours, la protection des champs contre les oiseaux granivores dès l'apparition des épis) ; l'enfant est également porté au premier plan pour les activités récréatives ou artistiques¹

Mais ces pratiques ancestrales subissent les effets conjugués du temps, de l'effritement des structures traditionnelles, de la contagion des valeurs "venues d'ailleurs" et de l'urbanisation. Entre un passé qui s'oublie et un futur en plein devenir, l'enfant guinéen s'interroge sur son identité, perd ses repères traditionnels, s'en cherche de nouveaux. C'est à dire que les jeunes sont de plus en plus coupés des valeurs traditionnelles et le seront davantage encore à l'avenir. Nombre d'entre eux sont mal nourris, mal soignés, mal éduqués. Plus âgés, certains se retrouvent dans la rue, venant grossir les rangs du secteur informel et flirtant avec la marginalisation ou la délinquance.

Mais, outre les mutations culturelles, il y a aussi les changements économiques : la baisse du niveau de vie, les mères qui sont obligées de chercher du travail en dehors du ménage, la faiblesse des moyens accordés jusqu'ici à l'enfant, à sa santé et à son éducation.²

¹ Source : Analyse de la situation des femmes et des enfants Guinéens. Document de la programmation de la coopération entre le gouvernement et l'Unicef, Juin 1990. B.P. 222 Conakry République de Guinée page 19 et 20

1.2. CONTEXTE POLITIQUE

Conscient de l'importance de l'enfant dans l'environnement sociologique des familles guinéennes, les pouvoirs publics se sont efforcés de sauvegarder les acquis positifs dans ce domaine tout en s'opposant aux pratiques obsolètes, même lorsque ces dernières sont toutes sous-tendues par de bonnes intentions.

La volonté politique gouvernementale se traduit par son adhésion à plusieurs cadres de référence internationaux tels que :

- la convention relative aux droits de l'enfant adoptés par la 44^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies en Novembre 1989 à New York. La Guinée a ratifié et promulgué ladite CDE en Avril et Juin 1990
- la charte Africaine des droits et du bien être de l'enfant africain par la loi L /98/026/PRG/SGG du 27 Août 1998, signée le 22 Mai 1998 à Addis-Abeba pour le gouvernement guinéen
- les résolutions du Sommet Mondial sur l'enfant de New York en 1990.

Par ailleurs, le gouvernement a adopté plusieurs plans et programmes quinquennaux d'action national pour l'application effective de la Convention sur les droits de l'enfant des Nations Unies. Il a aussi mis sur pied un mécanisme national de suivi, de protection et de défense des droits de l'enfant.

Des dispositions législatives importantes relatives aux droits de l'enfant figuraient déjà dans la législation à travers le code pénal de 1975, le code civil de 1983 et la loi portant création et fonctionnement des tribunaux pour enfants. Les codes du travail, de la sécurité sociale comportent des dispositions en matière de protection de l'enfance³.

² Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance Conakry Octobre 1997 page 40

³ M.A.S.P.F : Politique Nationale de la Promotion Féminine , de l'Enfance et de l'action sociale Conakry, Octobre 1997

1.2.1. Le travail des enfants

Dans le code du travail, l'article 5 exige qu'un enfant ait atteint au moins l'âge de 16 ans pour être partie à un contrat de travail. L'article 148 du même code, interdit le travail de nuit aux jeunes.

Les revenus des parents ne suffisant plus à faire face à leur entretien, les enfants sont contraints par les nécessités économiques des ménages à travailler ce qui contribue à élever leur niveau d'activité. Sans qualifications professionnelles, ni vrais métiers, attirés par le mirage d'un mode de vie autonome, certains de ces enfants vont jusqu'à élire domicile, dans la rue ou sous des abris de fortune (étals de marchés, maison en construction ou abandonnées, abords des mosquées ou des œuvres de bienfaisance). D'autres, par contre, rentrent le soir à la maison apportant le maigre fruit de leur revenu obtenu en se débrouillant et en pratiquant de nombreuses activités du secteur informel urbain (vente à l'unité, cirage de chaussures, portage, etc.). Il faut ajouter à cette catégorie, des démarcheurs dans les gare-voitures, les pousse-pousseurs et portefaix, les dockers des ports, les domestiques ou gardiens occasionnels, les enfants travaillant dans les mines et carrières, les enfants «talibés» et les fils et filles de mendiants⁴

Le travail de l'enfant, à son compte ou pour 'aider la famille' ne va pas sans risque pour sa santé, son équilibre psychologique et son avenir de citoyen responsable. Dans l'agriculture les dangers sont omniprésents : aléas climatiques, outils affûtés, charges trop lourds, et où l'utilisation de plus en plus fréquente de produits chimiques toxiques et d'engins à moteur qui multiplie les risques. Les filles qui travaillent comme employées de maison loin de leurs parents sont fréquemment victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques et de sévices sexuels, qui mettent leur santé en péril. On note aussi que le travail des enfants est à la fois cause et conséquence des abandons scolaires si fréquents⁵ dans le pays.

⁴ M.A.S.P.F : Rapport initial sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant. Conakry, Septembre 1996

⁵ Magazine de l'OIT N° 16, Juin/Juillet 1996

1.2.2. La scolarisation

Les parents ont le devoir de scolariser les enfants dès l'âge de 7 ans. La scolarisation est insuffisante et ne peut assurer l'éducation de base visée par le Plan national d'action en faveur de l'enfant. Le manque d'infrastructure, d'équipements et de personnel qualifié freine l'évolution de ce secteur. L'accès à l'école est encore plus limité pour la petite fille surtout en milieu rural, la responsabilité revenant peut-être davantage aux préjugés sociaux et aux nombreuses tâches domestiques y compris la garde d'enfants qui lui sont assignées, ainsi qu'au manque de motivation et de moyens financiers. Le taux brut de scolarisation est de 66% chez les garçons et 35,5 % chez les filles, ce qui indique clairement, la sous-scolarisation de la jeune fille⁶. A ces obstacles s'ajoutent le mariage précoce et son corollaire, la fécondité précoce.

Le secteur de l'éducation de base couvre l'enseignement préscolaire, l'enseignement primaire et les centres NAFA (écoles de la seconde chance). Dans ces derniers, on retrouve les jeunes filles qui ont échoué dans le système d'enseignement primaire formel. Cette distinction entre formel et informel est importante. Le Gouvernement encourage en effet des pratiques «non formelles» d'éducation. Les centres NAFA en sont une illustration et les écoles djama en sont une autre.

L'analphabétisme de la population est une conséquence de plusieurs décennies d'une politique éducative inadaptée. Il favorise l'ignorance ou la réticence vis-à-vis des pratiques en matière de soins de santé et d'éducation à assurer aux enfants. Ceci est plus marqué en milieu rural.

1.2.3. Le mariage précoce

Le mariage précoce (avant 18 ans) et les grossesses chez les adolescentes sans revenus comportent des risques pour la survie des mères et de leurs enfants. Les mariages et grossesses précoces interviennent au moment où elles devraient acquérir des compétences pouvant garantir des emplois productifs. Ces enfants vivent dans des conditions difficiles.

⁶ M.A.P.U. Données statistiques Enseignement primaire année scolaire 1997-1998. Juillet 1998

Selon l'EDS de 1992, la fécondité des adolescentes (15-19 ans) contribue pour 14 % à la fécondité totale des femmes. On remarque que 38 % des femmes de 15-19 ans ont déjà commencé leur vie féconde : 31% ont déjà au moins un enfant et 7% sont enceinte pour la première fois.

Par ailleurs, de plus en plus, les filles deviennent des sources de revenus pour leur famille en se prostituant. Cette situation touche progressivement des filles mineures, elles-mêmes confrontées à de grandes difficultés socio-économiques.

Il est fréquent de voir des parents sacrifier leur petite fille dans un mariage d'intérêt, souvent pour la survie de la famille. Ainsi les mariages précoces persistent notamment dans les zones rurales. De mêmes, beaucoup d'unions ne se font pas devant l'officier de l'Etat civil, ce qui facilite les divorces et autres instabilités conjugales surtout dans les villes. Ceci conduit aussi au non-respect de l'âge légal du mariage qui est de 18 ans chez les hommes et de 17 ans pour les femmes.

1.2.4. La santé juvénile

La Guinée a adhéré à l'objectif de la santé pour tous. La stratégie des soins de Santé Primaires (SSP) avec l'application de l'Initiative de Bamako a été retenue, en vue de garantir l'accès équitable aux soins essentiels à la majorité de la population, à un coût raisonnable et supportable pour le pays. La mise en œuvre de cette politique à travers le programme des Soins de Santé Primaire dénommé PEV/SSP/ME (Programme Elargie de Vaccination intégré aux Soins de Santé Primaires avec fourniture des Médicaments Essentiels) et le programme de réforme hospitalière ont permis de réaliser des progrès remarquables au cours des dix dernières années. A ce jour, plus de 350 centres de santé sur 376 de la carte sanitaire sont opérationnels et offrent des services de santé intégrés, assurant ainsi une couverture administrative de plus de 80 % et une accessibilité aux soins à environ 80 % de la population. Par ailleurs, les hôpitaux sont pour la plupart rénovés avec mise en place d'un système de gestion rationalisé. Grâce à ces réalisations, la couverture vaccinale est passée de moins de 5% en 1988 à 65 % en 1988. De même, les taux d'utilisation des services de santé se sont améliorés.

Il y a aussi un grave problème nutritionnel liés aux conditions économiques des ménages, aux habitudes alimentaires et aux faibles niveaux de l'agriculture. Les études récentes bien que limités démontrent que la malnutrition des enfants est un problème majeur. Une "Enquête sur la consommation des ménages de Conakry" ENCOMEC. Órnell University de Mai 1992 révèle que 18 % des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition chronique et 12,9 % sont atteints de malnutrition aiguë. Cette malnutrition chronique de 20 % pour les enfants de 1 à 5 ans reflète les carences de leur sevrage. Diarrhée et malnutrition aiguë sont indéniablement liées.⁷

Le gouvernement, par un décret, a promulgué la politique sanitaire dont l'un des volets important est le PEV/SSP/ME et la planification familiale. Le programme global est l'instrument principal de lutte contre la morbidité et la mortalité des mères et des enfants. Tous les centres développent, en plus du PEV, la TRO, la lutte contre l'anémie des femmes enceintes, la prise en charge systématique et rationalisée des épisodes du paludisme et des infections respiratoires aiguës et la surveillance de la croissance.⁸

1.2.5. Le phénomène des mutilations génitales

En ce qui concerne les pratiques traditionnelles affectant la santé de la femme et de l'enfant, une déclaration du gouvernement faite en 1989 et l'article 6 de la Loi Fondamentale, condamnent ces pratiques. Cependant, les mutilations génitales féminines sont encore largement pratiqués dans les différentes régions du pays. Deux O.N.G œuvrent dans le sens de l'abolition de ces pratique. Ce sont la CPTAFE et la SOGGO.

Malgré les efforts fournis par la Cellule de Coordination sur les Pratiques Traditionnelles Affectant la Santé de la mère et de l'enfant (CPTAFE), ces habitudes restent difficiles à abandonner. Une meilleure connaissance de l'étendue du phénomène et surtout, les éléments qui favorisent sa persistance sont recherchés à l'aide d'une enquête menée à Conakry, en Basse Guinée et Guinée Forestière. En effet, l'enquête a montré que sur 100 femmes âgées de 10-49 ans 99 sont excisées.

⁷ Source : A : / Politique sanitaire

⁸ Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Conakry, Septembre 1996

Ces pratiques, fortement ancrées dans les communautés, sont liées à :

- l'analphabétisme des populations
- la persistance d'un modèle culturel traditionnel favorable à la pratique de l'excision, malgré une légère évolution constaté à Conakry par rapport à la Basse Guinée ;
- l'ignorance des communautés, des décideurs, des religieux, des époux et épouses, des conséquences négatives qui existent des MGF sur la santé maternelle ;
- aux autres tabous qui entourent encore les questions de sexe, surtout en milieu rural où elles sont uniquement abordées par les initiées ;
- la marginalisation des femmes non excisées : en effet, elles ne peuvent pas diriger les multiples cérémonies de la communauté, elles ne peuvent discuter avec les femmes de leur santé maternelle, elles risquent même le célibat définitif surtout en milieu rural¹⁰

1.2.6. Le phénomène de placement des enfants

Les difficultés économiques et le nombre élevé d'enfants par famille sont souvent les causes de relâchement de l'encadrement familial, de l'éclatement de la cellule familiale traditionnelle et du désengagement partiel ou total par les parents de leurs responsabilités dans l'éducation de leurs propres enfants. C'est ainsi que souvent, les enfants sont confiés à d'autres personnes plus ou moins liées à la famille, ayant des conditions de vie relativement meilleurs.

Le décès de l'un des conjoints et le divorce sont aussi des causes de l'éclatement des familles, entraînant ainsi, la séparation des enfants de leurs parents. En cas de divorce, les enfants âgés de moins de 7 ans sont confiés à leur mère et ceux de plus de 7 ans révolus à leur père avec le droit de visite réservé à l'autre parent qui est dans l'obligation de contribuer à leur éducation selon ses moyens (article 359 du code civil guinéen).

¹⁰ Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Conakry, Septembre 1999

Pour les enfants trouvés ou abandonnés, la politique de protection de l'enfance, privilégie les placements familiaux en vue d'adoption. Le placement en institution d'accueil ou de garde reste le dernier recours.¹¹

1.2.6. Les effets de la crise économique sur les enfants

Le programme d'ajustement structurel (PAS) adopté par le Gouvernement avec l'appui de la Banque Mondiale et du FMI avait pour but de stabiliser l'économie, et la rendre à nouveau viable, avec comme moyen de restructuration budgétaire et des prêts dits «d'ajustement structurel» pour relancer les secteurs productifs. Cette politique, pour nécessaire qu'elle soit, fragilise les secteurs sociaux et appauvrit les groupes vulnérables dont les enfants font partie (faible accès de la population aux services de base que sont l'éducation et la santé, le chômage massif parmi les jeunes diplômés et les déflatés de la fonction publique et des entreprises liquidées ou privatisées).

1.3. PRATIQUE GOUVERNEMENTALE ET DES ONGs ET ASSOCIATIONS EN FAVEUR DES ENFANTS

Après le premier Sommet Mondial pour l'Enfant, en septembre 1990 à New York, la Guinée a élaboré en juillet 1991 un Plan National d'Action (PNA) pour l'enfant suivi d'un Plan d'Action Intermédiaire en 1992 qui se fondent sur :

- la Déclaration du sommet qui engage tous les gouvernements dans la mobilisation pour la cause de l'enfant avec des objectifs précis ;
- le Plan d'Action du sommet qui reprend les objectifs énoncés dans la déclaration, lesquels s'articulent autour de problèmes de santé, de nutrition et d'éducation ;
- le Plan National d'Action pour l'enfant cible l'économie, la santé, l'éducation, les enfants en situation particulièrement difficile, la sensibilisation, l'information et les aspects juridiques.

¹¹ M.A.S.P.F.E : Rapport initial sur l'application de la convention relative aux droits de l'enfant. Conakry, Septembre 1989

Ces domaines recourent pour l'essentiel les différents programmes du plan d'opération qui lie l'Etat guinéen à l'UNICEF pour la période 1992-1996 et autres partenaires de terrain, dont la finalité est de trouver des solutions aux problèmes de développement.¹²

Le Gouvernement a pris un ensemble de mesures d'ordre institutionnel. Ainsi il a créé plusieurs ministères à caractère social dont le dernier-né est le Ministère des Affaires Sociales, de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Il est chargé de la formulation et la mise en œuvre de ces plans en collaboration avec d'autres structures.

D'autres organismes nationaux et internationaux interviennent aussi dans le domaine des enfants. Au plan national, il s'agit des organismes suivants :

- ONG ;
- Ministère de l'éducation : le Ministère de l'Enseignement Pré-Universitaire ;
- Ministère de l'enseignement professionnel et de l'éducation civique ;
- Commission Nationale de l'Education de base pour tous d'ici l'an 2000 (CONEBAT) ;
- Comité de suivi du Programme d'Ajustement Sectoriel de l'Education (PASE) et le comité de pilotage de PASE ;
- Ministère de la Santé Publique et des Affaires Sociales (MSPAS) ;
- Institut de Nutrition et de Santé de l'enfant.

Au plan international, les actions en faveur des enfants sont menées par les partenaires multilatéraux (Institutions du Système des Nations Unies, Plan International Guinée). Les programmes visent essentiellement à promouvoir l'éducation, la santé, la formation professionnelle et les loisirs des enfants et à favoriser le rétablissement des liens parentaux si ceux-ci sont rompus.

L'ONG Nationale la Samaritaine-Guinée en particulier mène des actions de sensibilisation du grand public et des décideurs, de la base au sommet, afin de les conscientiser à la reconnaissance des droits des enfants surtout des enfants travailleurs de la rue, en faveur desquels cette ONG a été créée.

¹² Ministère des Affaires Sociales de la Promotion Féminine et de l'Enfance. Conakry, Octobre 1997

La Samaritaine-Guinée appuie plus particulièrement des projets intégrés de valorisation des métiers solides auprès des enfants de la rue, en les formants et en les informant sur leur droit à percevoir pour un travail donné, le salaire qu'ils méritent. Il fait fonctionner 3 centres de formation professionnelle dont deux à Conakry (Kassa, Kipé) et un à Kouroussa consacré aux jeunes en conflit avec la loi, aux enfants désœuvrés, déperdition scolaires la rue.

Le Foyer saint Joseph de Matoto à Conakry mène le travail qui consiste en une prévention des enfants de la rue afin qu'ils ne tombent pas dans la délinquance.

La Fondation Terre des Hommes assiste les enfants malades et dont les parents ne disposent pas de moyens suffisant pour leurs soins.

Le Village d'Enfant SOS situé au Km 24 à Conakry. Trois autres orphelinats existent dont deux à Conakry et un à N'Zérékoré. Les congrégations religieuses (Salésiens, Don Bosco, OCPH...) œuvrent également dans le secteur de l'enfance.

S'agissant des enfants en difficulté, il existe quelques structures pour s'en occuper : l'orphelinat de Bonfi, de Belle-vue, le village d'enfant SOS tous à Conakry et celui de Gouéké à N'Zérékoré, l'Association Guinéenne pour la réinsertion sociale des personnes handicapées(l'AGFRIS), le foyer de la jeune fille.¹³

2.4. LA DELINQUANCE JUVENILE

La délinquance juvénile est un phénomène social qui se traduit par une attitude d'insoumission, de rejet du système éducationnel, il et est caractérisée par des comportements de rejet de la société et de ses normes. Les groupes à risques sont constitués par :

- les élèves et les étudiants ;
- les enfants marginalisés du fait de la crise économique ou, plus encore, de la dislocation des familles en milieu urbain ;
- les enfants incarcérés avec des adultes alcooliques ou toxicomanes ;
- les enfants travaillant, sans domicile fixe laissés à eux-mêmes dans les marchés, les migrants des centres ruraux vers les grandes villes sans attache en ces lieux.

¹³ M.A.S.P.F.E : Rapport initial sur la convention relative aux droits de l'enfants. Conakry, Septembre 1996

Les enfants délinquants constituent un potentiel de travailleurs particulièrement influençable et vulnérable. Beaucoup d'entre eux sont corvéables à merci. Bien plus une autre catégorie est constituée d'enfants oisifs, sans possibilités d'hébergement.

Les tribunaux pour enfants sont compétents pour traiter les dossiers des jeunes délinquants. Malheureusement, les aspects concernant la rééducation et même la prévention, ne sont pas efficacement assurés. Il n'existe pas de structures d'accueil ou de centres de rééducation spécialisés pour l'enfance. Ce vide préventif et de rééducation a des conséquences sociales négatives pour les enfants délinquants primaires. Au lieu de s'amender et d'avoir une chance de réhabilitation, ils deviennent des délinquants endurcis ou des récidivistes. Ils nouent en effet, durant leur séjour pénitentiaire, des contacts avec des adultes, chefs de bande du milieu qui en font de véritables délinquants¹⁴.

¹⁴ Programme National d'action de la décennie en faveur des enfants « L'enfant au cœur du Document ». Conakry Août 1992

Chapitre 2

CARACTERISTIQUES DEMOGRAPHIQUES DES ENFANTS

De façon générale dans les études démographiques, sont considérés comme enfants la population des personnes âgées de moins de 15 ans. Pour la présente étude, comme indiqué en introduction, sont considérés comme enfants tous les individus résidants âgés de 0 à 18 ans.

Ce chapitre a pour objet d'évaluer le poids démographique des enfants dans le pays et par milieu d'habitat. Le rapport de masculinité des enfants sera aussi décrit.

2.1. IMPORTANCE NUMERIQUE, EFFECTIFS GLOBAUX

Les données du recensement de 1996 indiquent que la population guinéenne est encore jeune. Les enfants de 0 à 18 ans sont évalués à 3.827.106, soit 53,5 %. Entre les régions comme entre le milieu urbain et le milieu rural, la proportion des enfants ne connaît pas de variations significatives, excepté à Conakry où elle est inférieure à 50% (tableau 2.1).

Tableau 2.1 : Répartition de la population totale et celle des enfants de 0-18 ans par sexe selon la région et le milieu de résidence

Régions Naturelles	Population totale	Enfant 0-18 ans				
		Masculin	Féminin	Total	RM	% des enfts
Urbain	330493	93316	87328	179644	105,7	54,4
Rural	1130084	317939	299093	617032	106,3	54,6
Basse Guinée	1460577	410255	386421	796676	106,2	54,5
Urbain	154750	42899	41826	84725	102,6	54,7
Rural	1484867	408116	394380	802496	103,5	54,0
Moyenne Guinée	1639617	451015	436206	887221	103,4	54,1
Urbain	217920	62585	57345	119930	109,1	55,0
Rural	1189814	339440	321645	661085	105,5	55,6
Haute Guinée	1407734	402025	378990	781015	106,1	55,5
Urbain	343532	97047	94277	191324	102,9	55,7
Rural	1212010	323701	314591	638292	102,9	52,7
Guinée Forestière	1555542	420748	408868	829616	102,9	53,3
Conakry	1092936	262414	270164	532578	97,1	48,7
Urbain	2139631	557261	550940	1108201	101,1	51,8
Rural	5016775	1389196	1329709	2718905	104,5	54,2
Ensemble	7156406	1946457	1880649	3827106	103,5	53,5

2.2. STRUCTURE PAR AGE ET SEXE

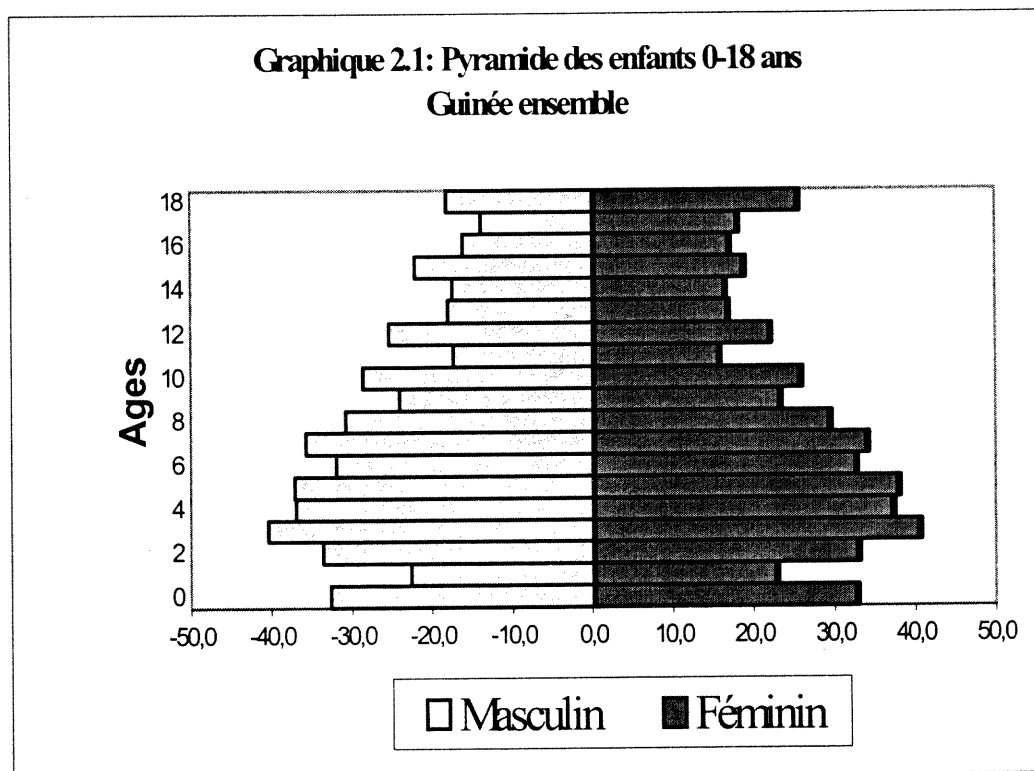
L'examen de la structure par âge montre une variation des effectifs par âge, en ville comme en campagne. Les jeunes de 17 ans sont les moins nombreux (1,7%) et les enfants de 3 ans les plus nombreux (4,3%). La répartition par groupes d'âge quinquennaux révèle que les enfants de moins de 5 ans sont les plus nombreux, regroupant environ 18% des effectifs (tableaux 2.2). Toutefois, en ville c'est le poids des enfants de 5-9 ans qui est important (15,3%) contrairement à la zone rurale où les moins de 5 ans est la plus élevée (19%).

Cette répartition présente de légères différences entre les deux sexes. Le rapport de masculinité indique globalement un déficit de garçons par rapport aux filles (96 garçons contre 100 filles). Toutefois, en ville, on observe un léger surnombre de garçons (107 contre 100 filles), tandis que c'est l'inverse en zone rurale où on compte 91 garçons pour 100 filles. Le rapport de masculinité par âge est très fluctuant, quel que soit le sexe ou le milieu de résidence. Mais dans l'ensemble il est favorable aux garçons presque à tous les âges, sauf entre 16 et 18 ans. Si globalement, le rapport est moins élevé que celui de la population urbaine, c'est le contraire qu'on observe entre 6 et 15 ans.

Tableau 2.2 : Proportion de la population des 0-18 ans selon l'âge par milieu de résidence (Guinée)

Age	Urbain				Rural				Total			
	M	F	T	RM	M	F	T	RM	M	F	T	RM
0	2,9	3,0	3,0	103,9	3,9	3,5	3,7	101,7	3,6	3,4	3,5	102,3
1	2,2	2,2	2,2	105,1	2,7	2,4	2,5	101,7	2,5	2,3	2,4	102,6
2	2,8	2,9	2,9	105,7	4,1	3,6	2,8	103,9	3,7	3,4	3,6	104,3
3	3,4	3,6	3,5	101,4	5,0	4,4	4,7	101,6	4,5	4,2	4,3	101,6
4	3,3	3,5	3,4	102,0	4,4	4,0	4,2	101,0	4,1	3,8	4,0	101,3
0-4 ans	14,6	15,1	14,8	103,4	20,1	17,9	19,0	102,0	18,4	17,2	17,7	102,3
5	3,0	3,2	3,1	100,6	4,6	4,2	4,4	99,8	4,1	3,9	4,0	100,0
6	3,0	3,3	3,2	98,3	3,8	3,4	3,6	101,0	3,5	3,4	3,4	100,2
7	3,2	3,5	3,4	98,7	4,3	3,5	3,9	110,5	3,9	3,5	3,7	107,1
8	2,9	3,2	3,0	96,9	3,6	3,0	3,3	111,8	3,4	3,0	3,2	107,3
9	2,4	2,7	2,5	98,7	2,8	2,3	2,5	110,2	2,7	2,4	2,5	106,6
5-9 ans	14,6	15,9	15,3	98,6	19,0	16,3	17,6	106,0	17,6	16,2	16,9	103,9
10	2,8	3,0	2,9	98,8	3,3	2,5	2,9	121,3	3,2	2,7	2,9	114,0
11	2,1	2,2	2,1	101,0	1,9	1,4	1,6	123,9	1,9	1,6	1,8	115,1
12	2,6	2,7	2,6	101,3	2,9	2,1	2,5	127,9	2,8	2,3	2,5	118,9
13	2,0	2,3	2,1	95,7	2,0	1,5	1,7	120,7	2,0	1,7	1,9	111,4
14	2,2	2,4	2,3	99,3	1,8	1,4	1,6	117,9	1,9	1,7	1,8	110,4
10-14 ans	11,6	12,6	12,1	99,3	11,9	8,9	10,32	122,6	11,8	9,9	10,9	114,2
15	2,3	2,4	2,4	106,3	2,5	1,7	2,1	130,2	2,4	1,9	2,2	121,9
16	2,4	2,5	2,5	104,5	1,0	1,4	1,5	95,6	1,8	1,7	1,8	99,2
17	2,1	2,2	2,1	102,8	1,3	1,7	1,5	69,3	1,5	1,8	1,7	80,4
18	2,6	2,7	2,6	103,1	1,7	2,6	2,2	61,4	2,0	2,6	2,3	73,5
15-18 ans	9,4	9,7	9,6	104,2	7,1	7,5	7,3	85,8	7,8	8,1	8,0	92,0
Total	100,0	100,0	100,0	107,4	100,0	100,0	100,0	91,0	100,0	100,0	100,0	95,6

La pyramide des âges révèle un déficit d'enfants d'un an révolu et, dans une moindre mesure, des enfants de zéro an. Elle traduit par ailleurs un transfert probable d'effectifs à certains âges, notamment à 3, 5, 10, 12, 15 et 18 ans, pour chaque sexe. Ce phénomène serait lié aux erreurs de collecte ou de traitement de données.



2.3. LES GROUPES D'AGES FONCTIONNELS

2.3.1. Population vaccinale (0-5 ans)

La population vaccinale constitue environ 41% de la population âgée de 0-18 ans. Cette proportion est presque la même dans les régions sauf à Conakry où elle est plus faible (34%). On note un écart relativement important du poids de cette population entre le milieu rural et le milieu urbain (43% contre 35%). Cet écart existe aussi dans chaque région. La proportion des enfants en âges vaccinaux est donc proportionnellement plus élevée en milieu rural que dans les villes, et les programmes de vaccination des enfants devraient tenir compte de cette réalité.

Parmi les enfants d'âge vaccinal, les garçons sont plus nombreux que les filles, quel que soit le milieu ou la région de résidence (tableau 2.3).

Tableau 2.3 : Proportions de la population vaccinale (0-5 ans) par région et milieu de résidence

Région naturelle	Proportion par rapport à la Population 0-18 ans			RM
	M	F	T	M/F
Ensemble				
Ensemble	40,4	41,0	40,7	101,9
B. Guinée	41,3	42,7	42,0	102,6
M. Guinée	39,3	40,5	39,9	100,5
H. Guinée	43,7	45,0	44,3	102,9
Guinée F.	40,4	41,3	40,8	100,8
Conakry	35,4	33,3	34,3	103,4
Milieu Urbain				
Ensemble	35,0	34,4	34,7	102,9
B. Guinée	33,8	34,9	34,3	102,2
M. Guinée	32,0	31,8	31,9	103,3
H. Guinée	35,5	37,5	36,4	103,3
Guinée F.	36,0	36,3	36,2	102,0
Conakry	35,4	33,3	34,3	103,4
Milieu rural				
Ensemble	42,5	43,7	43,1	101,6
B. Guinée	43,5	45,0	44,2	102,7
M. Guinée	40,1	41,4	40,7	100,3
H. Guinée	45,2	46,3	45,7	102,9
Guinée F.	41,7	42,8	42,2	100,5

2.3.2. La population préscolaire (0-6 ans)

La population préscolaire représente près de la moitié des enfants âgés de 0 à 18 ans. La part de cette population varie toutefois en fonction du milieu et de la région de résidence. En ville, elle représente environ 41% alors qu'en zone rurale, cette proportion est de 50%. Au plan régional, c'est en Haute Guinée qu'elle est la plus élevée (51%). On note par ailleurs que le rapport de masculinité des enfants préscolaires est favorable aux garçons (tableau 2.4).

Tableau 2.4 : Proportion de la population d'âge préscolaire (0- 6 ans)

Région naturelle	Proportion par rapport à la Population 0-18 ans			RM
	M	F	T	M/F
Ensemble				
Ensemble	46,7	47,5	47,1	101,7
B. Guinée	48,0	49,8	48,9	102,3
M. Guinée	45,1	46,5	45,8	100,2
H. Guinée	50,3	51,7	51,0	103,0
Guinée F.	46,9	47,9	47,4	100,7
Conakry	41,6	39,6	40,5	102,4
Urbain				
Ensemble	41,0	40,6	40,8	102,2
B. Guinée	39,9	41,5	40,7	101,6
M. Guinée	37,5	37,5	37,5	102,5
H. Guinée	41,2	43,6	42,4	103,1
Guinée F.	42,2	42,7	42,4	101,6
Conakry	41,6	39,5	40,5	102,4
Rural				
Ensemble	49,0	50,4	49,7	101,5
B. Guinée	50,4	52,2	51,3	102,5
M. Guinée	45,9	47,5	46,7	100,1
H. Guinée	51,9	53,2	52,5	103,0
Guinée F.	48,3	49,5	48,9	100,4

2.3.3. La population d'âge scolaire au niveau primaire (7-12 ans)

A l'opposé de la population d'âge préscolaire, la population scolarisable au niveau primaire (celle qui est éligible pour fréquenter le système au niveau primaire) constitue à peine 17 % de la population totale et 31,1 % de la population âgée de 0-18 ans. Cette proportion est légèrement plus élevée en milieu urbain (32,1%) qu'en milieu rural (30,8%). Au plan régional, c'est le Haute Guinée qui compte proportionnellement le moins d'enfants scolarisables (28,8%) et la Moyenne Guinée le plus d'enfants (33,4%). Dans chaque région, il existe de légers écarts entre la population urbaine et la population rurale (tableau 2.5). L'examen des rapports de masculinité montre que les garçons dominent dans l'ensemble mais il existe un surnombre de filles dans la population scolarisable en milieu urbain en général et à Conakry en particulier, mais aussi en Moyenne Guinée. Par contre en milieu rural, les garçons sont plus nombreux.

Tableau 2-5 : Proportion de la population au niveau primaire (7-12 ans)

Région naturelle	Proportion par rapport à la population 0-18 ans			RM
	M	F	T	M/F
Ensemble				
Guinée	32,2	30,1	31,1	101,8
B. Guinée	32,6	29,4	31,0	117,9
M. Guinée	34,3	32,5	33,4	109,0
H. Guinée	30,4	27,1	28,8	118,8
Guinée F.	32,0	29,3	30,7	112,3
Conakry	31,0	32,4	31,7	93,1
Urbain				
Guinée	31,8	32,4	32,1	99,1
B. Guinée	33,3	33,0	33,2	106,5
M. Guinée	33,1	34,1	33,6	99,5
H. Guinée	31,7	31,7	31,7	109,2
Guinée F.	31,7	31,7	31,7	103,0
Conakry	31,0	32,4	31,7	93,1
Rural				
Guinée	32,4	29,1	30,8	116,2
B. Guinée	32,4	28,3	30,4	121,8
M. Guinée	34,4	32,3	33,4	110,1
H. Guinée	30,1	26,3	28,3	120,9
Guinée F.	32,1	28,6	30,4	115,4

2.3.4. La population d'âge scolaire au niveau secondaire (13-16 ans)

La population en âge de fréquenter le cycle secondaire ne constitue que 7 à 8 % de l'effectif total de la population et 14 % des jeunes. Ceux-ci sont proportionnellement plus représentée en milieu urbain (environ 18%) qu'en milieu rural (13%). Au plan régional, ce groupe est plus représenté en Guinée Forestière (14,5%). La proportion élevée à Conakry (18%) résulte probablement de l'exode rural de jeunes qui viennent à la capitale pour poursuivre les études secondaires, Conakry concentrant la majeure partie des établissements scolaires. D'une manière générale, l'écart urbain-rural dans les régions comme pour l'ensemble du pays s'explique aussi par ce phénomène de concentration des établissements scolaires qui attirent les jeunes des zones rurales pour leurs études.

Tableau 2.6 : Proportion de la population au niveau secondaire (13-16 ans)

Région Naturelle	Proportion par rapport à la Population 0-18 ans			RM
	M	F	T	M/F
Ensemble				
Ensemble	14,7	13,7	14,2	111,0
B. Guinée	13,7	12,4	13,0	117,3
M. Guinée	14,9	13,2	14,1	116,8
H. Guinée	13,5	11,9	12,7	121,2
Guinée F.	14,9	14,2	14,5	108,0
Conakry	17,6	18,4	18,0	92,7
Urbain				
Ensemble	17,9	17,9	17,9	101,6
B. Guinée	18,0	17,3	17,6	106,5
M. Guinée	20,0	19,6	19,8	104,8
H. Guinée	18,5	16,8	17,6	122,1
Guinée F.	17,5	16,8	17,2	107,1
Conakry	17,6	18,4	18,0	92,7
Rural				
Ensemble	13,4	12,0	12,7	116,9
B. Guinée	12,4	11,0	11,7	120,3
M. Guinée	14,4	12,5	13,4	118,8
H. Guinée	12,6	11,0	11,8	121,0
Guinée F.	14,1	13,4	13,7	108,3

2.3.5. Les adolescents (12-18 ans)

Les adolescents constituent 14% de la population totale et 26% de celle âgée de 0-18 ans. Ils sont proportionnellement plus représentés en milieu urbain qu'en milieu rural dépassant même, dans certains cas comme en Basse Guinée les 50%. A ces âges-là, on dénombre pratiquement autant de filles que de garçons dans l'ensemble. Toutefois en ville, sauf à Conakry, il y a un léger surnombre de garçons, du fait sans doute, de l'exode rural.

Tableau 2.7 : Proportion de la population des adolescents (12-18 ans)

Région naturelle	Proportion par rapport à la Population 0-18 ans			RM
	M	F	T	M/F
Ensemble				
Ensemble	26,2	26,8	26,5	101,1
B. Guinée	29,6	30,2	29,9	104,0
M. Guinée	26,1	25,9	26,0	104,4
H. Guinée	24,4	25,1	24,7	103,1
Guinée F.	26,1	26,9	26,5	99,8
Conakry	32,2	33,2	32,7	94,1
Urbain				
Ensemble	32,3	32,0	32,2	101,9
B. Guinée	55,9	53,9	54,9	109,6
M. Guinée	35,0	34,1	34,6	105,2
H. Guinée	32,7	29,8	31,3	119,5
Guinée F.	31,4	30,5	30,9	106,0
Conakry	32,2	33,2	32,7	94,1
Rural				
Ensemble	23,7	24,6	24,2	100,6
B. Guinée	22,0	23,3	22,6	100,1
M. Guinée	25,2	25,0	25,1	104,3
H. Guinée	22,8	24,2	23,5	99,5
Guinée F.	24,5	25,8	25,1	97,6

Chapitre 3

L'EDUCATIONS DES ENFANTS

Dans ce chapitre, deux caractéristiques de l'éducation des enfants seront étudiées l'alphabétisation et la fréquentation scolaire.

3.1. ANALPHABETISME CHEZ LES ENFANTS

Dans le cadre du recensement, il faut entendre par alphabétisation l'aptitude à lire et à écrire une langue. Quatre langues de référence, ont été retenues, les langues nationales (LN), le français (Fr), l'anglais (An) et l'arabe (Ar). Toutes les autres langues ont été regroupées dans une seule catégorie "autres langues" (Aut). Il est évident qu'il existe des personnes qui lisent et écrivent dans plusieurs langues. Ces cas sont pris en compte.

Les taux d'analphabétisme et d'alphabétisation chez les enfants sont calculées en rapportant chaque effectif d'enfants ne sachant ni lire ni écrire à la population âgée de 10-18 ans. Ces taux sont calculés par âge et sexe selon le milieu d'habitat.

Dans l'ensemble, l'analphabétisme est encore élevé parmi les jeunes (59,3%) fait d'une faible scolarisation. Il frappe beaucoup plus les filles que les garçons et beaucoup plus le milieu rural que le milieu urbain, quel que soit le sexe ou le milieu de résidence. Les résultats témoignent une amélioration récente de la situation d'alphabétisation de la population guinéenne. L'augmentation des taux d'analphabétisme avec l'âge indique que les générations des enfants les plus âgés n'ont eu autant de possibilités de s'instruire que les plus jeunes. En général, les taux sont plus élevés chez les filles que chez les garçons et l'analphabétisme est encore plus généralisé en milieu rural. Trois enfants sur quatre sont encore analphabètes en zone rurale contre 34% seulement en milieu urbain, et quatre filles sur cinq sont analphabètes en milieu rural.

Les taux d'alphabétisation, naturellement, l'inverse des taux d'analphabétisme montrent que les garçons sont les plus avantagés que les filles et que les enfants de la ville sont plus alphabétisés que ceux du milieu rural.

Tableau 3.1 : Taux d'analphabétisme des enfants de 10-18 ans par âge et sexe

Age	Ensemble		
	Taux d'analphabétisme		
	Total	Urbain	Rural
10	55.4	48.0	63.8
11	47.4	38.9	57.3
12	54.0	44.8	64.9
13	54.1	43.4	65.9
14	54.5	43.0	67.2
15	64.4	55.2	75.7
16	60.2	46.1	74.2
17	68.5	52.2	81.5
18	74.4	58.6	86.1
Total	59.3	47.8	71.2

Urbain			
	Total	Urbain	Rural
10	26.8	18.5	35.0
11	22.5	14.0	31.2
12	28.4	17.8	39.1
13	30.3	17.9	42.1
14	30.6	17.8	43.3
15	38.6	26.1	51.9
16	38.3	24.8	52.5
17	43.1	29.1	57.6
18	49.5	35.3	64.2
Total	34.3	22.5	46.2

Rural			
	Total	Urbain	Rural
10	67.6	59.4	77.5
11	61.3	51.4	73.5
12	65.5	55.7	78.1
13	66.6	55.4	80.0
14	69.2	57.3	83.3
15	76.6	67.7	88.2
16	75.8	62.0	89.0
17	83.4	69.0	93.3
18	87.2	74.5	95.0
Total	72.3	60.8	84.6

3.2. FREQUENTATION SCOLAIRE DES ENFANTS

La scolarisation concerne les enfants de 7-18 ans ayant déclaré être à l'école au moment du recensement. Ils constituent la population scolaire ou des élèves.

Le tableau 3.2 donne la répartition de élèves selon le niveau d'étude, le sexe et le milieu de résidence. Il en ressort le poids considérable de l'enseignement primaire et la faible part des autres cycles. L'enseignement supérieur occupe une place négligeable, qui n'atteint même pas 1%. Ces données reflètent le retard qu'accuse le système éducatif national, en dépit des efforts déployés au cours des 15 dernières années. Comme attendu, l'enseignement

supérieur est absent en zone rurale, et l'enseignement secondaire y est deux fois moins important qu'en ville. Par ailleurs, les filles ne sont pas concernées par l'enseignement supérieur et leur proportion dans le secondaire est moins élevée que celle des garçons en zone rurale comme en milieu urbain.

Tableau 3.2 : Répartition (%) des élèves selon le cycle d'études et le sexe, par milieu de résidence

Cycle d'étude	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
Primaire	79,6	84,8	81,8	91,0	95,2	92,3	85,4	88,8	86,6
Secondaire	20,3	15,1	18,1	9,0	5,0	7,7	14,6	11,1	13,3
Supérieur	0,1	0,1	0,1	-	-	-	-	0,1	0,1
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0

Le niveau global de scolarisation est relativement faible car seulement, environ deux enfants sur cinq au niveau national sont scolarisés. Comme attendu, il existe un écart important entre milieu urbain et milieu rural, avec respectivement 63% et 26%. Les garçons sont davantage plus scolarisés que les filles, en ville comme en milieu rural. On compte environ deux garçons pour une fille élève.

L'évolution des taux par âge fait ressortir des faibles taux aux jeunes âges, qui augmentent jusqu'à l'âge de 11 ans et diminuent au-delà. A cause de la disponibilité des infrastructures en milieu urbain, les taux par âge sont plus élevés aux âges jeunes qui diminuent avec l'âge. En milieu rural, les taux sont beaucoup plus perturbés. Dans les groupes d'âges correspondant aux cycle primaire (7-12 ans), secondaire (13-16 ans) et supérieur, les taux de scolarisation sont très variables.

Tableau 3.3 : Taux de scolarisation des élèves de 7-18 ans selon l'âge, le sexe et le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural			Ensemble		
	M	F	T	M	F	T	M	F	T
7	68.6	57.5	63.0	29.3	20.3	25.0	39.6	30.8	35.3
8	78.0	63.9	70.8	35.3	22.9	29.4	46.8	35.1	41.2
9	83.2	69.2	76.2	41.9	25.8	34.2	53.8	39.4	46.8
10	82.6	65.6	74.0	39.8	22.8	32.1	51.7	36.6	44.7
11	85.7	68.4	77.1	47.1	26.0	37.7	60.1	42.3	51.8
12	80.6	59.2	70.0	41.4	21.0	32.4	52.7	33.9	44.1
13	79.7	54.7	67.0	40.6	18.4	30.5	53.2	31.9	43.1
14	78.7	52.2	65.4	37.7	14.6	27.1	52.6	29.8	41.7
15	68.3	41.8	55.4	26.3	9.4	18.9	39.0	20.6	30.7
16	68.5	38.9	54.0	30.9	8.2	19.3	47.0	20.7	33.8
17	61.3	31.9	46.8	22.7	4.0	11.7	39.0	13.2	24.7
18	52.7	24.0	38.6	16.4	2.3	7.6	31.2	8.6	18.2
7-12 ans	79.1	63.5	71.3	37.8	22.7	30.8	49.5	35.6	42.9
13-16 ans	73.5	46.7	60.2	33.5	12.5	23.8	47.4	25.6	37.1
17-18 ans	56.5	27.5	42.2	19.1	3.0	9.3	34.6	10.5	20.9
Total	73.8	53.0	63.4	34.8	16.9	26.1	47.1	28.8	38.2

3.3. NIVEAU D'INSTRUCTION DES ENFANTS NON ELEVES

Le niveau d'instruction d'un individu correspond à la dernière année d'étude accomplie, ou en cours d'accomplissement dans le cas des élèves ou au cycle d'étude le plus élevé auquel il est parvenu dans le système national d'enseignement.

Le recensement révèle que la quasi-totalité des enfants non élèves est sans niveau d'instruction (95% environ). La proportion des filles non instruites est légèrement supérieure à celle des garçons, reflétant ainsi l'inégalité des chances des deux sexes devant la scolarisation. Cette inégalité existe dans toutes les régions, en milieu rural comme en milieu urbain. Les enfants qui ne sont plus à l'école n'ont presque tous atteint que le niveau primaire. A Conakry, même si globalement la situation est meilleure que dans le reste du pays, les proportions des enfants non instruits sont encore élevés et dépassent 75%. Là aussi, le primaire est le niveau atteint par la plupart des enfants instruits (tableau 3.4).

Tableau 3.4 : Proportion des enfants non-élèves ayant atteint des niveaux spécifiques par rapport à la population des 10-18 ans selon le sexe et le secteur de résidence

Niveau D'étude	Régions											
	B. Guinée		M. Guinée		H. Guinée		G. Forestière		Conakry		Total	
	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F	M	F
Ensemble												
Sans niveau	93.9	96.6	95.3	98.0	96.7	97.1	90.5	96.0	76.0	86.0	93.0	96.0
Primaire	5.2	3.1	3.7	1.7	2.8	1.3	8.0	3.5	19.0	11.9	5.8	3.5
Secondaire	0.9	0.4	0.7	0.3	0.5	0.2	1.4	0.4	4.8	2.1	1.1	0.5
Supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	0.1	0.1	-	-
Milieu urbain												
Sans niveau	80.9	89.4	84.8	90.7	89.1	94.3	88.5	94.4	76.0	86.0	81.6	89.3
Primaire	15.7	9.3	11.4	7.4	8.6	4.8	9.1	4.8	19.0	11.9	14.6	9.0
Secondaire	3.4	1.3	3.7	1.9	2.3	1.0	2.4	0.9	4.8	2.1	3.7	1.6
Supérieur	-	-	0.1	-	0.1	-	-	-	0.1	0.1	0.1	-
Milieu rural												
Sans niveau	95.8	98.1	96.2	98.6	97.4	99.1	91.0	96.5	-	-	95.5	98.1
Primaire	3.7	1.7	3.5	1.3	2.2	0.8	7.8	3.2	-	-	3.9	1.7
Secondaire	0.5	0.2	0.5	0.1	0.3	0.1	1.2	0.3	-	-	0.6	0.2
Supérieur	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Chapitre 4

CARACTERISTIQUES ECONOMIQUES DES ENFANTS

Lors du recensement, l'activité économique a été saisie à partir de l'âge de 6 ans dans le but de cerner l'emploi des enfants ou leur contribution à l'activité économique. En effet, dans le contexte africain, les enfants sont initiés à certains métiers assez tôt. Par conséquent la définition conventionnelle qui considère l'activité à partir de 15 ans et classe les jeunes de moins de 15 ans parmi les inactifs ne semble pas adaptée au contexte guinéen.

L'analyse portera sur l'évaluation du volume de la population active et non active des enfants et leur participation à l'activité.

4.1. VOLUME DE LA POPULATION ACTIVE ET INACTIVE

Dans l'ensemble, parmi les enfants, les inactifs sont plus nombreux que les actifs, 59% contre 39% respectivement. Si ce phénomène est vérifié en milieu urbain (86% contre 12%), il ne l'est pas en milieu rural où plus de la moitié des enfants est active (52,4%), ce qui traduit la précocité de l'activité économique dans ce milieu (tableau 4.1). L'importance inégale de la scolarisation entre les centres urbains et les zones rurales et la prédominance des activités agricoles dans ces dernières expliquent l'écart observé.

Presque tous les enfants actifs étaient occupés au moment du recensement alors qu'une majorité des inactifs était des étudiants/élèves. Chez les filles, les femmes au foyer constituent une proportion importante en milieu urbain (12,9%) qu'en milieu rural (9,2 %), reflétant ainsi la précocité du mariage.

Tableau 4.1 : Répartition des enfants 6-18 ans selon la situation par rapport à l'activité, le sexe et le milieu d'habitat

Ensemble			
Situation d'activité	M	F	T
Enfants actifs	38.1	41.0	39.5
Actifs occupés	37.8	40.8	39.3
Chômeurs	0.2	0.2	0.2
Rech1 ^{er} emploi	0.1	0.1	0.1
Enfants inactifs	60.3	57.4	58.9
Elève/Etudiants	44.4	27.5	36.1
Femmes au foyer	-	10.4	5.1
Autres inactifs	15.9	19.5	17.7
ND	1.6	1.6	1.6
Total	100.0	100.0	100.0
Urbain			
Enfants actifs	12.7	11.6	12.1
Actifs occupés	12.2	11.3	11.8
Chômeurs	0.3	0.2	0.2
Rech1 ^{er} emploi	0.1	0.1	0.1
Enfants inactifs	85.5	86.2	85.8
Elève/Etudiants	71.0	51.4	61.2
Femmes au foyer	-	12.9	6.5
Autres inactifs	14.5	21.8	18.1
ND	1.8	2.3	2.1
Total	100.0	100.0	100.0
Rural			
Enfants actifs	49.7	55.2	52.4
Actifs occupés	49.5	55.0	52.1
Chômeurs	0.1	0.1	0.1
Rech1 ^{er} emploi	0.1	0.0	0.1
Enfants inactifs	48.8	43.6	46.2
Elève/Etudiants	32.3	15.9	24.4
Femmes au foyer	-	9.2	4.4
Autres inactifs	16.5	18.4	17.4
ND	1.5	1.2	1.4
Total	100.0	100.0	100.0

- Taux d'activité économique des enfants.

Le taux global d'activité pour l'ensemble du pays est de 39,5 %) pour les 6-18 ans. Le taux est plus élevée chez les filles que chez les garçons (41 % contre 38,1 %) parce qu'elles sont moins représentées parmi les élèves et commencent les activités de production et de reproduction assez précocement. Les filles sont plus nombreuses à travailler en milieu rural

qu'en milieu urbain (55,3 % contre 11,6 %). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que l'agriculture soit la principale activité en milieu rural et n'exige aucune qualification.

Dans l'ensemble, les taux d'activité augmentent avec l'âge de l'enfant, beaucoup plus rapidement chez les filles que chez les garçons. A cause de l'importance de la fréquentation scolaire en milieu urbain, les garçons sont peu actifs avant 15 ans. Par contre, en campagne leur taux d'activité à cet âge se rapproche de celui des filles.

Les taux d'activité en milieu rural sont plus importants que ceux du milieu urbain dans tous les groupes d'âges. Plus de la moitié des filles 55,2 % y est déjà active à 10-14 ans et les garçons (47,1%) à 15-18 ans. Les écarts sont importants entre les groupes d'âges à cause des différences dans la durée de la scolarisation qui retient un bon nombre d'enfants en dehors de l'activité économique et pendant plus longtemps en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 4.2 : Taux d'activité des enfants 6-18 ans selon le groupe d'âge, la situation par rapport à l'activité, le sexe et le milieu d'habitat

Ensemble			
Groupes d'âges	Taux D'activité	Taux D'activité	Taux D'activité
6-9	31,4	31,3	31,4
10-14	37,0	35,2	39,0
15-18	56,2	54,4	57,9
Total	39,5	38,1	41,0

Urbain			
Groupes d'âges	Taux D'activité	Taux D'activité	Taux D'activité
6-9	2,3	2,3	2,3
10-14	9,5	8,9	10,0
15-18	27,9	30,1	25,7
Total	12,1	12,7	11,6

Rural			
Groupes d'âges	Taux D'activité	Taux D'activité	Taux D'activité
6-9	42,9	42,2	43,7
10-14	50,8	47,1	55,2
15-18	72,1	69,4	74,4
Total	52,4	49,7	55,3

4.2. CARACTERISTIQUES DE LA POPULATION D'ENFANTS OCCUPES

L'essentiel de la population des enfants actifs est constitué des agriculteurs, éleveurs, chasseurs, sylviculture et pêche du secteur primaire (81,3 %). Le commerce n'occupe

qu'environ 6 %. Ces proportions sont plus élevées chez les filles que chez les garçons en ville comme en milieu rural.

En milieu urbain, les enfants travaillant dans le secteur primaire sont peu nombreux (15,8 %) contrairement à ceux qui sont dans le commerce de gros et de détails (47%). Les activités de fabrication occupent 14,1% d'enfants dans les villes. Les garçons y sont fabricants dans une grande proportion en milieu urbain (21,8 %) tandis que les filles sont davantage des commerçantes (66,3%).

Tableau 4.3 : Répartition (%) des enfants 6-18 ans actifs occupés selon le sexe, l'activité exercée

Ensemble			
Activité exercée	M	F	T
1- Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	79.4	83.2	81.3
2- Activités extractives	0.5	0.5	0.5
3- Activités de fabrications	3.5	0.3	1.9
4- Production et distribution électricité, de gaz et d'eau	0.0	0.0	0.0
5- Construction, bâtiment et travaux publics	1.8	0.0	0.9
6- Commerce de gros et de détails	4.5	7.0	5.7
7- Hôtels et restaurants	0.0	0.1	0.0
8- Transports, entreposage et communication	1.4	0.0	0.7
9- Intermédiation financière	0.0	0.0	0.0
10- Immobilier, location et activités de services aux entreprises	0.0	0.0	0.0
- Pers. Dom. Privé	0.2	0.8	0.5
- Organismes internationaux	0.0	0.2	0.0
- Activités mal. déterminés	0.0	0.2	0.0
ND	8.6	8.0	8.3
Total	100.0	100.0	100.0

Urbain			
	M	F	T
1- Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	14.0	18.7	15.8
2- Activités extractives	0.4	0.3	0.4
3- Activités de fabrications	21.8	1.7	14.1
4- Production et distribution électricité, de gaz et d'eau	0.4	0.0	0.2
5- Construction, bâtiment et travaux publics	11.7	0.3	7.3
6- Commerce de gros et de détails	34.6	66.3	46.8
7- Hôtels et restaurants	0.2	0.6	0.4
8- Transports, entreposage et communication	11.0	0.4	7.0
9- Intermédiation financière	0.0	0.0	0.0
10- Immobilier, location et activités de services aux entreprises	0.0	0.0	0.0
- Pers. Dom. Privé	1.5	5.4	3.0
- Organismes internationaux	0.1	0.1	0.1
- Activités mal. déterminés	0.3	0.3	0.3
ND	3.9	5.8	4.6
Total	100.0	100.0	100.0

Rural

Activité exercée	M	F	T
1- Agriculture, chasse, sylviculture, pêche	86.0	87.1	86.6
2- Activités extractives	0.5	0.5	0.5
3- Activités de fabrications	1.6	1.2	0.9
4- Production et distribution électricité, de gaz et d'eau	0.0	0.0	0.0
5- Construction, bâtiment et travaux publics	0.8	0.0	0.4
6- Commerce de gros et de détails	1.4	3.4	2.4
7- Hôtels et restaurants	0.0	0.0	0.0
8- Transports, entreposage et communication	0.4	0.0	0.2
9- Intermédiation financière	0.0	0.0	0.0
10- Immobilier, location et activités de services aux entreprises	0.0	0.0	0.0
- Pers. Dom. Privé	0.1	0.5	0.3
- Organismes internationaux	0.0	0.0	0.0
- Activités mal. déterminés	0.0	0.0	0.0
ND	9.0	8.2	8.6
Total	100.0	100.0	100.0

S'agissant du statut dans l'emploi, les enfants occupés sont en majorité (70%) des aides familiaux. Ce phénomène est plus prononcé en milieu rural (75%), à cause sans doute de l'existence de nombreuses exploitations agricoles familiales, qu'en milieu urbain (16%). En ville, on trouve beaucoup plus d'apprentis et d'indépendants, du fait, probablement, du développement du secteur informel. Il n'existe peu d'écart entre les deux sexes dans la répartition des enfants selon la situation dans l'activité en milieu rural ; mais l'inverse qu'on observe en milieu urbain où il y a plus de garçons apprentis que de filles et plus de filles aides familiales ou indépendants que de garçons.

Tableau 4.4 : Répartition des enfants de 6-18 ans actifs selon la situation dans l'activité économique, le sexe et le milieu d'habitat

Situation de l'activité	M	F	T
Indépendant	19.1	24.0	21.6
Employé	0.2	0.1	0.1
Sal. Adm. Publique	0.1	0.0	0.0
Sal. Ent. Mixe	0.0	0.0	0.0
Sal. Privé	0.3	0.2	0.2
Coopérative	0.1	0.0	0.1
Apprenti	7.4	3.0	5.2
Aide Familial	69.4	69.9	69.7
ND	3.4	2.7	3.1
Total	100.0	100.0	100.0

Urbain

	M	F	T
Indépendant	30.0	39.9	34.7
Employé	0.8	0.4	0.6
Sal. Adm. Publique	0.4	0.3	0.4
Sal. Ent. Mixe	0.2	0.2	0.2
Sal. Privé	1.8	1.2	1.5
Coopérative	0.2	0.2	0.2
Apprenti	49.6	28.3	39.4
Aide Familial	10.0	22.9	16.2
ND	7.0	6.5	6.8
Total	100.0	100.0	100.0

Rural

	M	F	T
Indépendant	17.9	22.4	20.2
Employé	0.1	0.1	0.1
Sal. Adm. Publique	0.0	0.0	0.0
Sal. Ent. Mixe	0.0	0.0	0.0
Sal. Privé	0.1	0.1	0.1
Coopérative	0.0	0.0	0.0
Apprenti	2.5	0.4	1.5
Aide Familial	76.3	74.6	75.4
ND	3.0	2.4	2.6
Total	100.0	100.0	100.0

Il apparaît, en définitive que les enfants participent activement dans l'activité économique en Guinée à un niveau appréciable. Ils interviennent le plus souvent en tant qu'aides familiaux ou apprentis. La précocité de l'activité économique est une conséquence du faible niveau de scolarisation du pays, de la pauvreté des ménages et des carences dans l'application des dispositions légales en matière des droits de l'enfant, et notamment du travail des enfants.

Chapitre 5

FECONDITE DES ADOLESCENTES

5.1. FECONDITES DES ADOLESCENTES

La fécondité des adolescentes concerne les filles âgées de 12-18 ans. Son analyse vise à dégager la contribution des adolescentes au volume total de naissances vivantes ainsi qu'au niveau de la fécondité générale. Il s'agit par ailleurs de décrire les caractéristiques essentielles des filles mères.

Effectif global des filles mères en 1996

Le recensement a dénombré 162.900 filles mères, soit (32,3%) de filles en âge de procréer (12-18 ans) (tableau 5.2). En d'autres termes plus d'une fille sur cinq a déjà donné naissance un enfant.

La distribution des filles mères entre les régions montre que la Guinée Forestière présente la proportion la plus élevée des filles-mères (28%) suivie de la Haute Guinée (24%). La proportion de filles-mères à Conakry est relativement faible (9%), traduisant ainsi l'effet de la scolarisation. La plupart de ces filles vivent en zone rurale, soit deux tiers contre un tiers en ville. Cela montre la précocité inégale de la fécondité entre les deux milieux. Cet écart est observé dans toutes les régions.

En général, les régions qui enregistrent les plus faibles taux de fréquentation scolaire des filles sont celles où le mariage et la fécondité sont précoces, car la scolarisation retarde le mariage et la fécondité des filles. Mais, il pourrait aussi s'agir de l'impact différencié de la religion et des traditions dans les régions.

Tableau 5.1 : Répartition des filles mères par région selon le milieu d'habitat

Régions	Urbain		Rural		Total	
	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion	Effectif	Proportion
B. Guinée	6118	14.9	28134	23.1	34252	21.0
M. Guinée	2148	5.2	25382	20.1	27530	14.9
H. Guinée	4185	10.2	34277	28.8	38462	23.6
G. Forestière	11174	27.3	34143	28.0	45317	27.8
Conakry	17341	42.3	-	-	15095	9.3
Total	40966	100,0	121936	100.0	162902	100.0

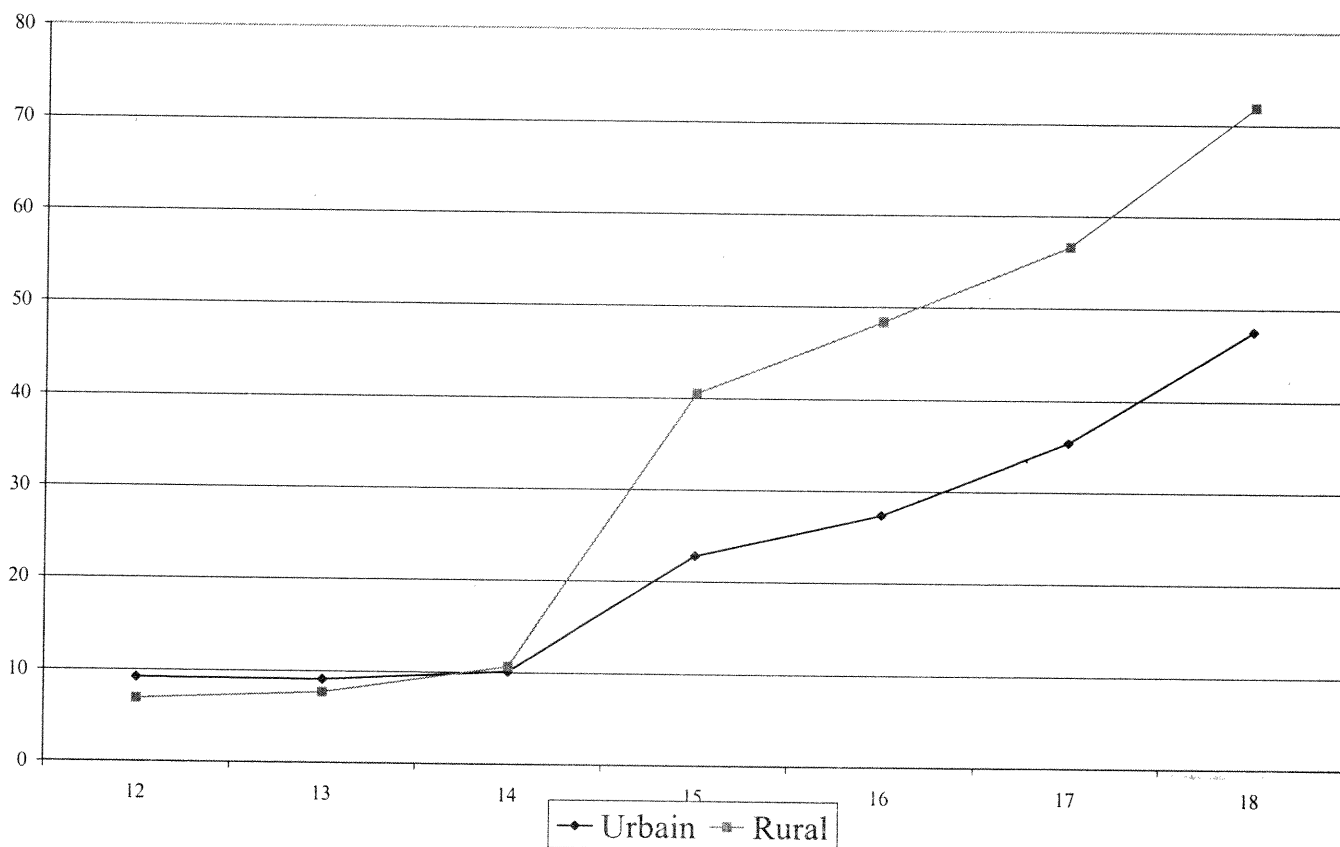
5.2. AGE DES FILLES-MERES

Comme attendu, la proportion des filles mères augmente avec l'âge. Mais cette évolution est plus rapide en milieu rural que dans les villes. Ainsi, on passe 9,2 % à 12 ans et 47,6 % à 18 ans dans les villes et de 6,9 % à 71,9 % en milieu rural. Cet écart traduit l'impact différencié du niveau de la scolarisation des filles, de la religion et des traditions relatives au mariage dans les villes et dans les zones rurales.

Tableau 5.2 : Répartition des filles-mères et de la population féminine totale âgée de 12 – 18 ans selon l'âge selon l'âge et le milieu de résidence

Age	Urbain			Rural			Total		
	Effectif filles	Filles mères	Prop. filles mères	Effectif filles	Filles mères	Prop. filles mères	Effectif filles	Filles mères	Prop. filles mères
12	28024	2566	9.2	54632	3750	6.9	82656	6316	7.6
13	23424	2140	9.1	39366	3015	7.7	62790	5155	8.2
14	24759	2491	10.1	36636	3917	10.7	61395	6408	10.4
15	24390	5564	22.8	45910	18577	40.5	70300	24141	34.3
16	25824	7069	27.4	37611	18218	48.4	63435	25287	39.9
17	22239	7881	35.4	45151	25537	56.6	67390	33418	49.6
18	27846	13255	47.6	68018	48922	71.9	95864	62177	64.9
Total	176596	40966	23.2	327324	121936	37.3	503830	162902	32.3

.Graphique 5.1 : Evolution de la proportion des filles mères selon de l'âge et le milieu d'habitat



5.3. PROPORTION DES FILLES-MERES SELON L'AGE ET LE MILIEU DE RESIDENCE

La structure par âge des filles-mères des régions n'est pas très différenciée, sauf, dans une certaine mesure en Guinée Forestière où les proportions sont supérieures à 10% à partir de 12 ans d'une part, et à partir de 16 ans, plus de 50% des filles sont déjà mères, d'autre part, contrairement aux autres régions (tableau 5.3). Par ailleurs, la structure ne présente pas différence marquée entre le milieu rural et le milieu urbain, quelle que soit la région.

Tableau 5.3 : Répartition des filles mères selon la région et le milieu d'habitat**Guinée**

Age	BG	MG	HG	GF	Conakry
	Prop. filles mères	Prop. Filles mères	Prop. Filles mères	Prop. Filles mères	Prop. Filles Mères
12	8.2	3.6	7.6	11.5	8.6
13	8.6	3.8	8.6	12.9	8.6
14	11.0	5.6	11.2	16.7	8.8
15	38.3	26.1	42.3	45.4	16.6
16	44.7	30.7	49.0	52.0	21.3
17	51.4	44.1	59.8	61.4	28.6
18	68.7	60.2	75.7	71.7	39.8
Total	35.5	27.4	40.5	41.3	19.3

Urbain

12	8.8	3.9	8.0	14.6	8.6
13	8.2	3.7	7.7	15.6	8.6
14	9.2	4.1	10.0	18.9	8.8
15	23.1	12.2	23.7	44.9	16.6
16	27.2	17.4	28.7	51.4	21.3
17	37.3	28.5	41.5	56.7	28.6
18	48.8	42.4	56.0	68.2	39.8
Total	22.9	15.1	24.0	38.9	19.3

Rural

12	7.9	3.5	7.5	10.5
13	8.8	3.8	8.9	11.8
14	11.9	5.8	11.6	15.7
15	44.7	28.2	46.6	45.6
16	52.9	33.5	54.2	52.2
17	56.4	46.0	62.8	63.1
18	73.5	62.2	78.5	72.8
Total	40.3	25.8	44.0	42.1

CONCLUSION

Le recensement montre que les enfants constituent une catégorie importante de la population, sur le plan numérique, mais aussi au plan de leur participation à l'activité économique ainsi qu'en matière de fécondité. Comme pour l'ensemble de la population, les caractéristiques des enfants sont très variables entre les régions et entre le milieu de résidence.

La fécondité précoce, la sous-scolarité des filles par rapport aux garçons, l'activité économique précoce des enfants des deux sexes sont autant de problèmes qui affectent la société guinéenne à la base. Pour être durablement résolus, ces problèmes exigent que des études approfondies soient menées pour mieux connaître les traits généraux dégagés par le recensement. L'enfance en Guinée apparaît donc comme un thème de recherche important. Le travail des enfants, la fécondité des adolescentes et la sous-scolarisation des filles sont des sujets prioritaires à creuser.

Les résultats du recensement suggèrent que les droits de l'enfant, particulièrement de la jeune fille, méritent plus d'attention de la part du gouvernement, des partenaires au développement et des ménages. Les actions menées jusqu'ici à présent s'avèrent insuffisantes et devraient être renforcées pour donner plus de chances aux enfants de deux sexes de toutes les régions, à ceux de la ville et de la campagne, d'accéder au bien-être social recherché.

BIBLIOGRAPHIE

- 1- MPC/DNS/BNR Analyse des Résultats Définitifs du Recensement général de la population et de l'habitation de 1983 (RGPH) Conakry, décembre 1989.
- 2- UNICEF-Guinée. L'Enfant au cœur du Développement Conakry, Août 1992.
- 3- Gouvernement de la République de Guinée. Programme National d'Action en faveur de l'Enfant, Plan d'Action Intermédiaire 1993-1995.
- 4- MPC/DNS/Division Démographie. Rapport de l'Enquête Démographique et de Santé (EDS) Guinée 1992. Conakry, Novembre 1994.
- 5- MPC/DNS/Division Enquête-Prix. Rapport Final de l'Enquête sur les Informations Prioritaires de l'Ajustement Structurel (ESIP) 1994-1995.
- 6- Gouvernement de la République de Guinée. Rapport initial sur l'Application de la Convention Relative aux droits de l'Enfant. Conakry, Septembre 1996.
- 7- UNICEF-Guinée. Politiques Nationales de la Promotion Féminine, de l'Enfance et de l'Action Sociale. Conakry, Octobre 1997.
- 8- CERPOD. Jeunes d'une fin de siècle. Bulletin d'information sur la population et le développement édité par le Centre d'Etude et de Recherche sur la Population. Décembre 1984.
- 9- MASPFE/DNPF/Projet Femme Population et Développement. Rapport final de l'Enquête sur la Pratique des Mutilations Génitales Féminine et leur Complication. Conakry, Février 1998.
- 10- Questionnaire et manuel du recensement.
- 11- Magazine de l'OIT N° 16, Juin/Juillet 1996

ANNEXES

Tableau A1a Répartition de la population totale et celle des enfants de 0-18 ans par sexe selon la région et le milieu de résidence

Régions Naturelles	Population totale	Enfant 0-18 ans				
		Masculin	Féminin	Total	RM	% des enfts
Urbain	330493	93316	87328	179644	105,7	54,4
Rural	1130084	317939	299093	617032	106,3	54,6
Basse Guinée	1460577	410255	386421	796676	106,2	54,5
Urbain	154750	42899	41826	84725	102,6	54,7
Rural	1484867	408116	394380	802496	103,5	54,0
Moyenne Guinée	1639617	451015	436206	887221	103,4	54,1
Urbain	217920	62585	57345	119930	109,1	55,0
Rural	1189814	339440	321645	661085	105,5	55,6
Haute Guinée	1407734	402025	378990	781015	106,1	55,5
Urbain	343532	97047	94277	191324	102,9	55,7
Rural	1212010	323701	314591	638292	102,9	52,7
Guinée Forestière	1555542	420748	408868	829616	102,9	53,3
Conakry	1092936	262414	270164	532578	97,1	48,7
Urbain	2139631	557261	550940	1108201	101,1	51,8
Rural	5016775	1389196	1329709	2718905	104,5	54,2
Ensemble	7156406	1946457	1880649	3827106	103,5	53,5

Tableau 1 Ab : Répartition de la population résidente selon l'âge par milieu de résidence.

Age	Guinée			Rap. Masc	Prop M	Prop F	Prop. T	Prop. M 0-18 ans	Prop. F 0-18 ans	Prop. T 0-18 ans
	Masc	Fém	Total							
0	126198	123395	249593	102.3	3.6	3.4	3.5			
1	87792	85580	173372	102.6	2.5	2.3	2.4			
2	129768	124363	254131	104.3	3.7	3.4	3.6			
3	155804	153398	309202	101.6	4.5	4.2	4.3			
4	142626	140859	283485	101.3	4.1	3.8	4.0			
0-4	642188	627595	1269783	102.3	18.4	17.2	17.7			
5	143241	143287	286528	100.0	4.1	3.9	4.0			
6	123469	123190	246659	100.2	3.5	3.4	3.4			
7	137768	128614	266382	107.1	3.9	3.5	3.7			
8	119006	110867	229873	107.3	3.4	3.0	3.2			
9	93284	87527	180811	106.6	2.7	2.4	2.5			
5-9	616768	593485	1210253	103.9	17.6	16.2	16.9			
10	110753	97110	207863	114.0	3.2	2.7	2.9			
11	67493	58629	126122	115.1	1.9	1.6	1.8			
12	98254	82656	180910	118.9	2.8	2.3	2.5			
13	69932	62790	132722	111.4	2.0	1.7	1.9			
14	67787	61395	129182	110.4	1.9	1.7	1.8			
10-14	414219	362580	776799	114.2	11.8	9.9	10.9			
15	85712	70320	156012	121.9	2.5	1.9	2.2			
16	62939	63435	126374	99.2	1.8	1.7	1.8			
17	54166	67390	121556	80.4	1.5	1.8	1.7			
18	70465	95864	166329	73.5	2.0	2.6	2.3			
15-18	273282	296989	570271	92.0	7.8	8.1	8.0			
0-18 ans	1946457	1880649	3827106	103.5	55.7	51.4	53.5			
Pop	785429	770882	1556311	101.9	22.5	21.1	21.7	40.4	41.0	40.7
0-5 ans	908898	894072	1802970	101.7	26.0	24.4	25.2	46.7	47.5	47.1
Pop	626558	565403	1191961	110.8	17.9	15.5	16.7	32.2	30.1	31.1
5-10 ans	286370	257920	544290	111.0	8.2	7.0	7.6	14.7	13.7	14.2
Pop	50955	503830	1013085	101.1	14.6	13.8	14.2	26.2	26.8	26.5
0-6 ans										
Pop										
7-12 ans										
Pop										
13-16 ans										
Pop										
17-18 ans										
Pop										
Guinée	3497551	3658855	7156406	95.6	100.0	100.0	100.0			

Tableau A2 : Répartition des enfants de 10-18 ans selon l'âge le sexe et le milieu de résidence par niveau d'alphabétisme

Guinée

Age	Total			Masculin			Féminin		
	Guinée Total	Total Alphab	Taux Alphab	Masculin Total	Total Alphab	Taux Alphab	Féminin Total	Total Alphab	Taux Alphab
10	205964	91877	44.6	109809	57097	52.0	96155	34780	36.2
11	125037	65747	52.6	66982	40939	61.1	58055	24808	42.7
12	179607	82649	46.0	97585	53870	55.2	82022	28779	35.1
13	131885	60577	45.9	69512	39327	56.6	62373	21250	34.1
14	128298	58383	45.5	67336	38382	57.0	60962	20001	32.8
15	155018	55196	35.6	85163	38188	44.8	69855	17008	24.3
16	125631	50055	39.8	62583	33760	53.9	63048	16295	25.8
17	120863	38128	31.5	53828	25747	47.8	67035	12381	18.5
18	165371	42278	25.6	70045	29021	41.4	95326	13257	13.9
Total	1337674	544890	40.7	682843	356331	52.2	654831	188559	28.8

Urbain

10	61430	44993	73.2	30578	24930	81.5	30852	20063	65.0
11	44702	34623	77.5	22490	19331	86.0	22212	15292	68.8
12	55864	39991	71.6	28136	23114	82.2	27728	16877	60.9
13	45450	31700	69.7	22245	18267	82.1	23205	13433	57.9
14	48951	33981	69.4	24410	20056	82.2	24541	13925	56.7
15	49915	30649	61.4	25720	19015	73.9	24195	11634	48.1
16	52460	32342	61.7	26831	20174	75.2	25629	12168	47.5
17	44783	25466	56.9	22698	16095	70.9	22085	9371	42.4
18	56134	28345	50.5	28515	18449	64.7	27619	9896	35.8
Total	459689	302090	65.7	231623	179431	77.5	228066	122659	53.8

Rural

10	144534	46884	32.4	79231	32167	40.6	65303	14717	22.5
11	80335	31124	38.7	44492	21608	48.6	35843	9516	26.5
12	123743	42658	34.5	69449	30756	44.3	54294	11902	21.9
13	86435	28877	33.4	47267	21060	44.6	39168	7817	20.0
14	79347	24402	30.8	42926	18326	42.7	36421	6076	16.7
15	105103	24547	23.4	59443	19173	32.3	45660	5374	11.8
16	73171	17713	24.2	35752	13586	38.0	37419	4127	11.0
17	76080	12662	16.6	31130	9652	31.0	44950	3010	6.7
18	109237	13933	12.8	41530	10572	25.5	67707	3361	5.0
Total	877985	242800	27.7	451220	176900	39.2	426765	65900	15.4

Tableau A3 : Répartition des enfants de 10-18 ans par niveau d'alphabétisation selon le sexe et la région

Régions Naturelles	Total			Masculin			Féminin		
	Guinée Total	Total Analphab	Taux Analphab	Masculin Total	Total Analphab	Taux Analphab	Féminin Total	Total Analphab	Taux Analphab
B. Guinée	261042	153335	58.7	135657	61994	45.7	125385	91341	72.8
Urbain	73189	21707	29.7	38463	6803	17.7	34726	14904	42.9
Rural	187853	131628	70.1	97194	55191	56.8	90659	76437	84.3
M. Guinée	312828	212379	67.9	160877	91558	56.9	151951	120821	79.5
Urbain	37874	12528	33.1	19361	4357	22.5	18513	8171	44.1
Rural	274954	199851	72.7	141516	87201	61.6	133438	112650	84.4
H. Guinée	250987	188306	75.0	130371	85449	65.5	120616	102857	85.3
Urbain	48411	19302	39.9	26116	7150	27.4	22295	12152	54.5
Rural	202576	169004	83.4	104255	78299	75.1	98321	90705	92.3
G. Forestière	288460	168781	58.5	147315	65963	44.8	141145	102818	72.8
Urbain	75858	34079	44.9	39060	12334	31.6	36798	21745	59.1
Rural	212602	134702	63.4	108255	53629	49.5	104347	81073	77.7
Conakry	2243257	69983	31.2	108623	21548	19.8	115734	48435	41.9
Total	2450991	1515585	61.8	1257063	631476	50.2	1193928	884109	74.1

Tableau A4 : Répartition des enfants de 10-18 ans par niveau d'alphabétisation selon le sexe et la région

Régions Naturelles	Total			Masculin			Féminin		
	Guinée Total	Total Alphab	Taux Alphab	Masculin Total	Total Alphab	Taux Alphab	Féminin Total	Total Alphab	Taux Alphab
B. Guinée	261042	107707	41.3	135657	73663	54.3	125385	34044	27.2
Urbain	73189	51482	70.3	38463	31660	82.3	34726	19822	57.1
Rural	187853	56225	29.9	97194	42003	43.2	90659	14222	15.7
M. Guinée	312828	100449	32.1	160877	69319	43.1	151951	31130	20.5
Urbain	37874	25346	66.9	19361	15004	77.5	18513	10342	55.9
Rural	274954	75103	27.3	141516	54315	38.4	133438	20788	15.6
H. Guinée	250987	62681	25.0	130371	44922	34.5	120616	17759	14.7
Urbain	48411	29109	60.1	26116	18966	72.6	22295	10143	45.5
Rural	202576	33572	16.6	104255	25956	24.9	98321	7616	7.7
G. Forest.	288460	119679	41.5	147315	81352	55.2	141145	38327	27.2
Urbain	75858	41779	55.1	39060	26726	68.4	36798	15053	40.9
Rural	212602	77900	36.6	108255	54626	50.5	104347	23274	22.3
Conakry	2243257	154374	68.8	108623	87075	80.2	115734	67299	58.1
Total	2450991	935406	38.2	1257063	625587	49.8	1193928	309819	25.9

Tableau A5 : Répartition des enfants 6-18 ans selon la situation par rapport à l'activité, le sexe et le milieu d'habitat

Ensemble			
	Masculin	Féminin	Total
Enfants actifs	442809	454788	897597
Actifs occupés	439426	452389	891815
Chômeurs	2043	1803	3846
Rech1 ^{er} emploi	1340	596	1936
Enfants inactifs	699107	637409	1336516
Elève/Etudiants	515033	304953	819986
Femmes au foyer	-	115539	115539
Autres inactifs	184074	216917	400991
ND	19112	17570	36682
Total	1161028	1109767	2270795
Urbain			
Enfants actifs	45858	41770	87628
Actifs occupés	44302	40758	85060
Chômeurs	898	730	1628
Rech1 ^{er} emploi	658	282	940
Enfants inactifs	309600	311494	621094
Elève/Etudiants	257194	185842	443036
Femmes au foyer	-	46698	46698
Autres inactifs	52406	78954	131360
ND	6845	8232	15077
Total	362303	361496	723799
Rural			
Enfants actifs	396951	413018	809969
Actifs occupés	395124	411631	806755
Chômeurs	1145	1073	2218
Rech1 ^{er} emploi	682	314	996
Enfants inactifs	389507	325915	715422
Elève/Etudiants	257839	119111	376950
Femmes au foyer	-	68841	68841
Autres inactifs	131668	137963	269631
ND	12267	9338	21605
Total	798725	748271	1546996

Tableau A6 : Répartition des enfants de 6-18 ans actifs selon la situation dans l'activité économique, le sexe et le milieu d'habitat

Ensemble

Situation de l'act.	Masculin	Féminin	Total
Indépendant	84705	109357	194062
Employé	880	406	1286
Sal. Adm. Publique	245	193	438
Sal. Ent. Mixe	158	158	316
Sal. Privé	1346	778	2124
Coopérative	257	216	473
Apprenti	32737	13564	46301
Aide Familial	307518	317697	625215
ND	14963	12419	27382
Total	442809	454788	897597

Urbain

	Masculin	Féminin	Total
Indépendant	13746	16680	30426
Employé	365	174	539
Sal. Adm. Publique	185	133	318
Sal. Ent. Mixe	106	79	185
Sal. Privé	835	519	1354
Coopérative	75	89	164
Apprenti	22739	11814	34553
Aide Familial	4591	9574	14165
ND	3216	2708	5924
Total	45858	41770	87628

Rural

	Masculin	Féminin	Total
Indépendant	70959	92677	163636
Employé	515	232	747
Sal. Adm. Publique	60	60	120
Sal. Ent. Mixe	52	52	131
Sal. Privé	511	511	770
Coopérative	182	182	309
Apprenti	9998	9898	11748
Aide Familial	302927	302927	611050
ND	11747	11747	21458
Total	396951	413018	809969